

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 792

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 5**

I. - Au début de la première phrase de l'alinéa 451, après la mention :

« b) »

insérer les mots :

« De la moyenne annuelle ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« 2021, revalorisé du taux de croissance annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe foncière sur les propriétés bâties émis en 2019, 2020 et 2021 »,

les années :

« 2018, 2019 et 2020 ».

III. - En conséquence, supprimer l'alinéa 528.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l'Assemblée nationale.